

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DEPRUNELLI DI FIUMORBU
SEANCE DU 20 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze le vingt février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON De BUOCHBERG.

DATE DE LA CONVOCATION
13/02/2015

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; MONDOLONI Ange Marie ; DOMINICI René ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; GUIDICELLI Sébastien ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI née ROSSINI Stéphanie ; ESPI-VENTURINI Mélanie ; MARTINETTI Jean-Philippe ; GRIMALDI Michel ; OTTOMANI Jean-François ; OTTOMANI Sébastien ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ;

Etaient absents : SANTONI François ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; SANTONI Marie-Josée ; PERALDI Natacha ; VILLARD-ANGELI Dominique.

Etaient représentés : SANTONI Marie Josée a donné pouvoir à ESPI VENTURINI Mélanie ; SANTONI François a donné pouvoir à SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; PERALDI Natacha a donné pouvoir à RUGGERI Aline ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette a donné pouvoir à MONDOLONI Ange-Marie ; VILLARD ANGELI Dominique a donné pouvoir à OTTOMANI Jean-François

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION-CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE).

Le Maire expose :

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008, relatif au contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après à compter du mois de juin 2015.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat est placée sous la responsabilité du Pôle Emploi ou de la mission locale pour le compte de l'Etat. Il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention avec la mission locale et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

La durée de travail hebdomadaire sera de 20 heures.

.../...

Nombre de
conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Absents : 05

dont Représentés : 05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20 FEVRIER 2015

-PAGE 2-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'agent administratif dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi ;
- De préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois après renouvellement de la convention ;
- De préciser que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine ;
- D'indiquer que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale pour ce recrutement et à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

